



Règlement des Critériums du District de l'Indre de Football – U13

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de Jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 x 30'
Ballon	Taille 4

Le critérium U.13 est ouvert à toutes les équipes U.13 du District n'opérant pas en championnats Régionaux.

Organisation

Il se déroule en trois phases : **Projection sur 58 équipes** (*voir articulation*)

1ère Phase (Septembre à Décembre 2017)

- **Critérium 1**
16 équipes engagées sur volontariat (2 poule de 8 – matchs aller simple)
- **Critérium 2**
24 équipes engagées sur volontariat (3 poules de 8 – matchs aller simple)
- **Critérium 3**
18 équipes engagées sur volontariat (1 poule de 10 et 1 poule de 8 – matchs aller simple)

Montées en championnat U13 R2 : sur volontariat

2ème Phase (Janvier à Juin 2018)

- **Critérium 1** : 2 poules de 6 équipes Matchs Aller/Retour
- **Critérium 2** : 3 poules de 6 équipes Matchs Aller/Retour
- **Critérium 3** : 5 poules de 6 équipes ou moins Matchs Aller/Retour

A la fin de la saison, les équipes premières de chaque poule seront déclarées lauréates.

Classement à l'issue de la première phase

✓ **En cas d'égalité de point dans une même poule :**

1- Il est tenu compte du classement aux points des rencontres jouées entre les clubs ex-aequo

2- Si l'égalité persiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et encaissés par les clubs ex-aequo au cours des matchs les ayant opposés
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat
- de la meilleure attaque en fin de critérium

3 – Si l'égalité subsiste, les équipes seront départagées au tirage au sort.

✓ **En cas d'égalité sur plusieurs poules**

Il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- Du quotient du nombre total de points par le nombre de matchs joués
- De la différence entre le nombre de buts marqués et encaissés
- De la meilleure attaque
- Du tirage au sort.

Toutefois, la Commission Sportive se réserve le droit d'organiser entre les différentes phases des matchs de barrage pour départager les équipes dans toutes les compétitions de jeunes des U.13 à U.18.